

RAPPORT D'ACTIVITÉ STH 2024



SERVICE TERRITORIAL HAVRAIS
(STH)

Contenu

Introduction.....	3
1. Activité et population accueillie.....	4
A. L'activité - données globales (tableaux contrôle de gestion et commentaires service)....	4
B. L'activité – par prestations des accueils et accompagnements réalisés.....	5
C. Les données propres au service (scolarité, EI, hospitalisations, inclusions.....)	13
2. Vie du service dans sa globalité et dans la spécificité de ses prestations.....	18
A. La mise en œuvre du droit des usagers.....	18
B. Les actions de proximité ancrées sur le territoire, valorisant le travail des professionnels et les ressources du public, en référence à l'axe 2 du PE.....	22
C. Les actions respectant et promouvant la qualité de vie et des parcours professionnels et le développement durable en référence à l'axe 3 du PE.....	23
D. Les actions de gouvernance basées sur la participation des publics et sur la démarche qualité en référence à l'axe 4 du PE.....	29

EXEMPLE

Introduction

Le Service territorial havrais (STH) de l'IDEFHI intervient dans le domaine de la protection de l'enfance pour accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide sociale à l'enfance. En vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent être prolongés jusqu'à 21 ans.

Le STH est composé de 6 unités de fonctionnement (UF) qui offrent des modes de prestation et d'accompagnement diversifiés :

- Le Service d'accueil d'urgence du Havre (SAUH) doté de 24 places de 3 à 17 ans révolus
- La Maison d'enfants à caractère social qui est le Village d'enfants de la côte d'Albâtre doté de 39 places de 3 à 17 ans révolus. Le VDE est situé à Criquetot l'Esneval et il expérimente un dispositif de 3 places d'accueil d'urgence des fratries
- L'Accueil familial renforcé (AFR) doté de 65 places de 0 à 20 ans révolus.
- L'Unité d'actions éducatives renforcées à domicile (UAER) qui est subdivisé en 2 unités de fonctionnement, une unité sur le Soutien au maintien à domicile dotée de 36 places de 3 à 17 ans révolus et une unité sur l'Intervention éducative à domicile renforcée dotée de 40 places de 0 à 17 ans révolus.
- L'unité d'accompagnement des mineurs non accompagnés dénommée l'Estuaire est dotée de 70 places.

Au total, le STH dispose d'une capacité d'accueil et d'accompagnement de 274 places et passera à 286 avec l'ouverture courant 2026 d'une nouvelle unité d'accueil d'urgence dans le quartier de Rouelle, au Havre.

Dans un contexte de sureffectif chronique avec des situations complexes en augmentation (troubles neurodéveloppementaux, violence, prostitution, addictions, problèmes de santé mentale...) force est de constater l'instabilité dans le fonctionnement et l'organisation des unités. Le manque de fluidité freine le projet des enfants et a des effets délétères dans l'accompagnement au quotidien.

En parallèle, la crise des métiers de l'humain fragilise la capacité du STH à recruter des professionnels qualifiés et investis. Les accueils en urgence sont massifs et le personnel est fluctuant. Ces mouvements conduisent principalement le SAUH et le VDE à se réorganiser en continu.

Les enjeux de recrutement rendent essentielle la mise en place d'une démarche prospective pour aller chercher les compétences et les garder.

Dans le cadre du projet de service des actions sont proposées pour ouvrir le STH sur son territoire. Cela nécessite un travail de partenariat engagé et volontaire avec les écoles et centres de formation (IFEN, GRETA, AFPA, ..) mais aussi avec le service public de l'emploi (France travail, Mission locale, les services emploi des collectivités..).

Les faits marquants de l'année 2024 sont ;

- Le départ à la retraite de Fabienne OUTTIER après 6 ans de pilotage du STH
- Le départ d'Emmanuel BATBY adjoint de direction suite à une mobilité interne
- Le renouvellement de l'équipe de direction avec l'arrivée au 15 juin 2024 de la nouvelle directrice Rachida ZERAIA et l'arrivée au 1^{er} décembre de Fabien MORELLE, nouvel adjoint de direction
- Le passage de 50 à 70 places de MNA (passage de 28 à 37 logements dont 2 achats)
- Le déploiement progressif de l'IEDR
- La réorganisation du STH pour simplifier les missions de sécurité et d'entretien (rattachement des MDM à la responsable administrative et le rattachement des SDN à l'adjoint de direction)
- La réorganisation du VDE avec l'expérimentation de l'éducateur fil rouge et le rajustement des cycles de travail
- La création du guide pratique de l'accompagnement éducatif en MECS
- Le séminaire des cadres du STH pour le lancement du projet de service

1. Activité et population accueillie

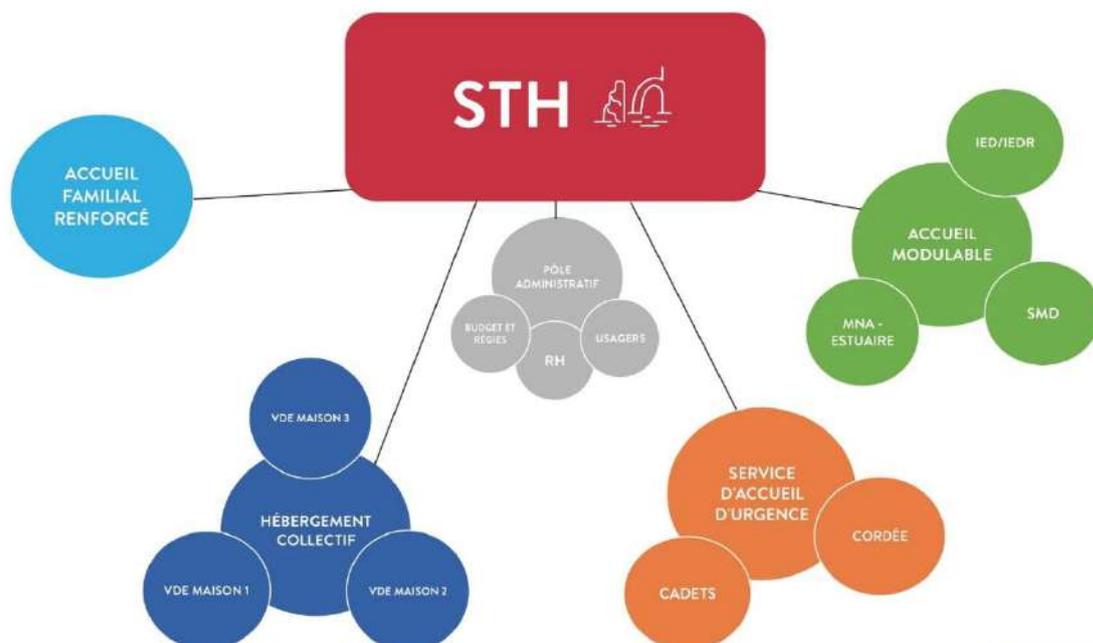
A. L'activité - données globales (tableaux contrôle de gestion et commentaires service)

→ ACTIVITÉ - DONNÉES GLOBALES

274
places

457
usagers en 2024

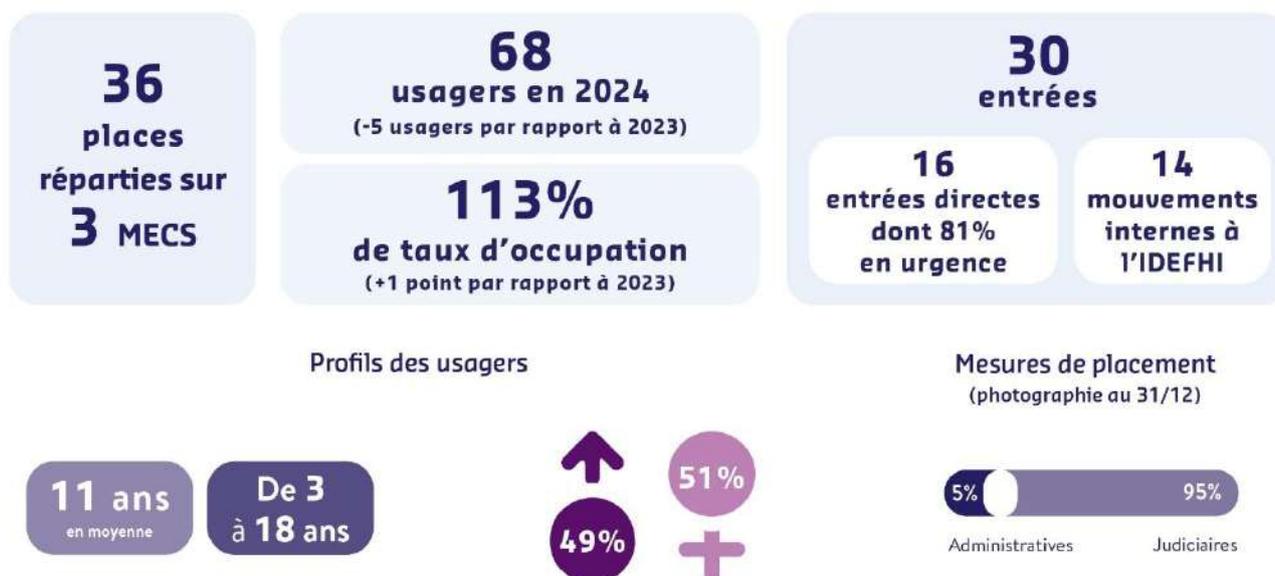
6 modalités de prise en charge
réparties en 10 unités.



B. L'activité – par prestations des accueils et accompagnements réalisés

→ ACTIVITÉ - DONNÉES PAR MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE

→ HÉBERGEMENT COLLECTIF (MECS)



En 2024, on observe une file active significative au Village d'enfants. Cette situation est en grande partie due à l'accueil d'urgence en MECS qui se trouve amplifiée par le manque de places disponibles dans les services d'accueils d'urgence à l'échelle de l'IDEFHI. 81% des entrées arrivent par la porte de l'urgences.

Ce phénomène souligne l'enjeu auquel est confronté le VDE à savoir une obligation de se restructurer pour passer de l'accueil préparé à l'accueil inconditionnel avec les moyens d'une MECS.

Toutes les admissions ont fait suite à la saturation des SAU. Le VDE est dans un dilemme où il doit conjuguer des missions d'accueil à moyen et long séjour avec une mission d'observation et de réorientation.

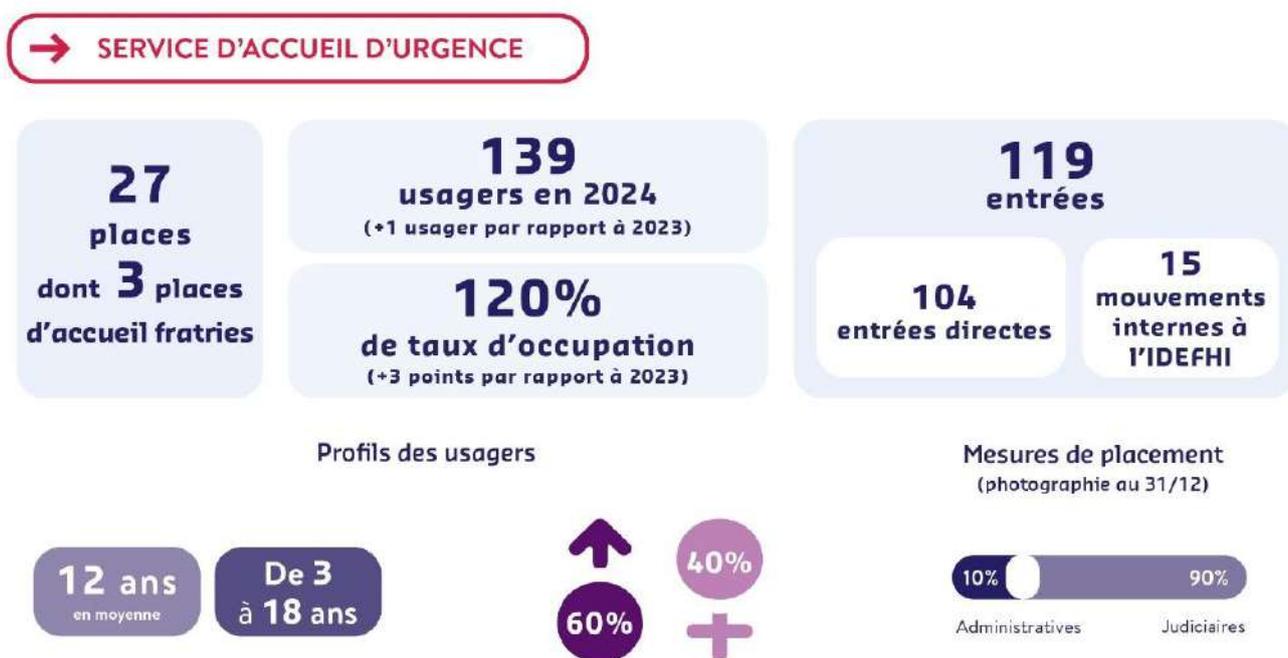
Les entrées totales sont au nombre de 30 et les sorties sont au nombre de 30, ce qui illustre une grande fluidité du service avec des entrées et des sorties importantes et quasi-permanente.

Au total 6 enfants sont retournés dans leur famille, il y a eu 21 réorientations vers d'autres structures de la protection de l'enfance et deux sont partis en semi-autonomie.

Focus Accueil Fratrie au Village d'enfants.

A l'activité du VDE, viennent s'ajouter les 3 places d'accueil fratrie. L'expérience montre qu'il est difficile de faire tourner ces places pour les réserver à d'autres fratries. La composition des fratries est aléatoire, c'est souvent 2 enfants et parfois 3 enfants. En général, ces places permettent de réunir une fratrie dispersée entre le SAUH et le VDE.

Sur l'année 2024 il y a eu 9 admissions 13 entrées et 14 sorties



Le service d'accueil d'urgence est un marqueur fort du sureffectif constant et toujours en hausse en 2024. Avec un taux d'occupation de 120% et 119 accueils au titre de l'année 2024, la plupart des entrées se sont déroulées après 18h dans le cadre de la garde de direction et ce, malgré les refus en réponse à l'ASE pour faute de place sur le dispositif.

En 2024, la tranche d'âge s'est « rajeunie » amenant à accueillir des jeunes garçons aussi sur le groupe des grands « la Cordée » pour faire face à la demande de mesures de protection, mais aussi pour répondre à la nécessité de mettre à distance les victimes de ses agresseurs suite à des incidents sur le groupe des petits dans un contexte où les orientations sont souvent impossibles à réaliser.

Motifs d'accueils en urgence :

- Accueils directement du domicile sans mesure antérieure.

- Mesure à domicile (IEDR,SMD).
- Fin de prise en charge MECS ou UAF
- Demande d'accueil MNA.

Les écrits professionnels sont également représentatifs de l'accompagnement proposé tout au long de l'accueil des enfants/jeunes sur le SAUH.

Cela représente en 2024 :

- 30 rapports de comportement et 4 bilans d'accueil provisoire
- 20 notes en vue d'audience
- 12 notes actualisée
- 16 entretiens individuel
- 52 notes d'information pour informer l'ASE et/ou le magistrat d'incident survenu, modification de droits accordés... Auxquels il faut ajouter les relevés d'audience, les réponses au soi-transmis.

L'équipe pluriprofessionnelle du SAUH est mobilisée sur ces écrits pour offrir une évaluation de la situation la plus juste possible. Les décisions/préconisations sont discutées en équipe après recueil des observations de chacun.

Malgré l'élaboration des DDA et des demandes d'orientation auprès des services de l'Aide sociale à l'enfance, les sorties n'ont pas été suffisantes en 2024 embolissant le service d'accueil d'urgence du Havre, avec pour conséquence une forte sollicitation des SAU et MECS de l'IDEFHI pour compenser le manque de place au Havre. Cette réalité impactant directement les enfants avec pour conséquences des ruptures de parcours de longues durées et un déracinement territorial.

46 situations sont restées sur le SAUH au-delà des 3 mois d'accueil et 22 situations au-delà de 6 mois de prise en charge.

→ MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS

70
places

(+20 places /
janvier 2023)

94
usagers en 2024
(+18% par rapport à 2023)

89%
de taux d'occupation
(-4 points par rapport à 2023)

39
entrées directes

Profils des usagers

17 ans
en moyenne

De **15**
à **20 ans**

93%

7%

1) Origine géographique

Les jeunes MNA accueillis proviennent majoritairement des continents africains (66%, répartis comme tels : Afrique de l'Ouest : 43%, du Nord 17%, Centrale : 6%). Les 34 % restants sont originaires d'Asie du sud (33%) ou d'Europe de l'Est (1%).

2) Âge et sexe

Sur les 70 jeunes présents au 31 décembre 2024, nous dénombrons 68 garçons et 2 filles.

Après une période favorable à l'accueil de filles, il faut noter une diminution nette dans l'accueil de ce public.

A cette date, 1 jeune était âgé de 15 ans, 14 âgés de 16 ans, 39 âgés de 17 ans, 12 âgés de 18 ans et 3 âgés de 19 ans, soit une moyenne d'âge de 16 ans et 10 mois, constante à celle de l'année dernière.

Alors qu'il progressait chaque année depuis l'ouverture, le taux d'occupation a été un peu plus bas sur 2024, en raison de la captation très progressive des logements, qui a freiné la réelle ouverture de nouvelles places.

L'organisation des entrées/sorties a été améliorée en interne et avec les services de l'ASE afin de mieux coordonner les actions de chacun et réduire les temps de latence

L'augmentation de la file active qui s'élève à 94 s'explique par l'extension qui a progressivement permis d'accueillir davantage de jeunes pour un effectif complet au 1^{er} octobre 2024.

3) Les entrées

L'augmentation des places décidée en 2023 (passage de 50 à 70) a répondu à des besoins mais l'ouverture des places supplémentaires étaient tributaires des locations. L'occupation des places s'est faite progressivement. Fin septembre 2024, une fois les nouveaux logements équipés, le taux d'occupation a atteint les 100% et même plus car le nombre de chambres permet d'accueillir au total 71 MNA.

Au total, 39 jeunes ont été accueillis au sein de l'Estuaire durant l'année 2024.

Ils provenaient du dispositif hôtelier havrais, où ils étaient en attente d'une place dans un SAMNA.

Sur l'année 2024, ont été admis : 7 jeunes âgés de 15 ans, 22 de 16 ans, 10 de 17 ans, tous de sexe masculin.

4) Les sorties

Sur les 24 sorties enregistrées en 2024, nous comptons 5 fugues (dont 4 concernent des mineurs) et une réorientation d'un jeune de 16 ans vers un hôtel, suite à un incident grave.

Les autres sorties enregistrées concernent des majeurs :

- ✓ 16 de 18 ans
- ✓ 2 de 19 ans
- ✓ 1 de 20 ans.

A noter que cette année, aucun majeur n'a pu bénéficier d'une place sur le dispositif MAEVA malgré des demandes d'admission.

La durée moyenne de séjour de ces jeunes au sein du SAMNA a été de 656 jours, soit une période d'environ 1 an et 10 mois.

Le territoire havrais fait appel à des bailleurs sociaux pour l'octroi d'appartements de type F2 ou F3 pour héberger des jeunes MNA dans des conditions dignes et adaptés. L'investissement en mobilier et électroménager reste conséquent et continue avec des jeunes qui, bien qu'accompagnés au quotidien peuvent mettre à mal le matériel.

L'équipe composée essentiellement d'éducateurs-trices spécialisés a été complétée par l'arrivée d'une TISF afin d'apporter une approche globale sur l'entretien, la gestion et les achats relatifs à la tenue des appartements. Avec l'augmentation des places, le nombre de logement est passé de 27 à 38 logements de type F3. En 2024, l'IDEFHI a fait l'acquisition de 2 logements afin d'optimiser son patrimoine tout en diversifiant les moyens d'avoir des logements.

EXEMPLE

→ ACCUEIL FAMILIAL RENFORCÉ



Profils des usagers



Mesures de placement
(photographie au 31/12)



Au 31/12/2024 la file active de l'AFR est de 78 usagers.

- ✓ 28 filles soit 36%
- ✓ 50 garçons soit 64%

L'année 2024 est caractérisée par une augmentation significative des accueils d'urgence au sein de L'AFR (+39%), ainsi que par une reprise des recrutements des assistants familiaux (4), ce qui nous a permis à compter du second semestre de réaliser notre taux d'activité

La saturation des dispositifs d'accueil a fait progresser le taux d'occupation de 5% à partir du second semestre 2024. Sur les 7 admissions en urgence, toutes sont arrivées de structures extérieures à l'IDFHI STH

Les modalités d'accueil au-delà de l'urgence sont aussi à mettre en lien avec les demandes de replis SMD et des répités sollicités par d'autres structures. En 2024, l'AFR a assuré 9 replis à la demande des services internes, soit 57 jours au total :

Le profil des enfants en double mesure, dont le nombre est important à l'AFR (54% soit +14% par rapport en 2023), nécessite une forte personnalisation de l'accompagnement et des connaissances spécifiques du fait de leurs manifestations comportementales. Ce pour quoi, en 2024, l'AFR a fait le choix de conventionner avec le Service Accueil Familial thérapeutique du GHH afin de croiser les expertises et ainsi gagner en qualité d'accompagnement pour 5 usagers.

Les 38 AF comptabilisent une capacité d'agrément totale de 69 places.

Sur les 78 usagers , 57 usagers ont bénéficié d'un accompagnement psychologique contre 55 en 2023 soit 73% dont 25 usagers ont bénéficié d'une prise en charge en pédopsychiatrie.

La complexité des situations a conduit à réaliser 17 tables rondes « situation complexe ». Les doubles mesures représentent 54.% en 2024 contre 49% en 2023

18 entrées et 13 sorties en 2024.

- ✓ 7 entrées sur 18 dites en urgences
- ✓ 4 sorties en interne STH (SMD et VDE)
- ✓ 9 sorties en externe

Par ailleurs, 3 jeunes adolescentes en situation de risques prostitutionnels ont été accueilli dans le cadre d'un répit, 2 venant du STEP havrais (AHAPS) et 1 venant de SAAFIR service interne.

Ces accueils pour mise à l'abri n'ont pas été comptabilisées dans la file active:

- 2 extérieurs en partenariat avec le STEP, dont 1 correspondant à 2 courts séjours
- 1 en provenance d'une structure PE de l'IDFHI Canteleu

→ SOUTIEN AU MAINTIEN À DOMICILE

36
places

(+6 places /
janvier 2023)

62
usagers en 2024
(-14% par rapport à 2023)

98%
de taux d'occupation
(+6 points par rapport à 2023)

27
entrées

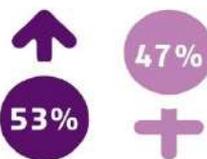
18
entrées directes

9
mouvements
internes à
l'IDEFHI

Profils des usagers

12 ans
en moyenne

De 3
à 18 ans



Mesures de placement (photographie au 31/12)



Le taux d'occupation a augmenté pour cette année 2024 faisant suite à une forte baisse en 2023 liée à l'extension de capacité de l'unité.

Sur les 27 accueils réalisés en 2024, 26 faisait l'objet d'une mesure éducative antérieure :

- 6 de SAUH
- 1 du SAUH
- 4 de l'UAF
- 2 du VDE
- 1 d'une MECS extérieure à l'IDEFHI
- 1 du STEP
- 7 en AEMO
- 3 en AEMOR
- 2 en veille éducative

Pour 14 enfants, la mesure a été mise en place dans le cadre d'un accompagnement au retour à domicile parental.

Notons que 2 de ces 27 accueils ont été réalisés dans le cadre d'un Accueil Provisoire, cependant au regard du manque de mobilisation des parents et du risque de danger avéré pour les deux enfants en question, la mesure a été judiciaire.

Sur les 25 sorties réalisées en 2024,

- 2 majorités

- 1 non adhésion
- 5 AEMO
- 3 SMD autre service
- 8 fins de mesure
- 5 placements classiques
- 1 placement PJJ

Les prises en charge complexes :

11 Replis ont été mis en place au cours de l'année 2024 et ont concerné 9 enfants pour un total de 108 jours. Ces 11 replis ont été mis en place :

- 5 à l'AFR
- 3 au SAUH
- 1 au SAUC
- 2 au VDE Le repli le plus court a duré 1 journée et le plus long 40 jours.

→ INTERVENTION ÉDUCATIVE À DOMICILE



Profils des usagers



Mesures de placement (photographie au 31/12)



L'unité d'intervention éducative à domicile renforcée a été créée en septembre 2023, avec une montée en charge progressive au cours des mois qui ont suivi pour atteindre les chiffres attendus début 2024. En effet, au 31 décembre 2023, 16 mesures étaient en cours mais non comptabilisés

dans l'activité et que l'on retrouve début 2024 avec une file active de 59 usagers accompagnés en année pleine.

Entrées

Il est à noter 43 entrées en mesure administrative en 2024. C'est un chiffre conséquent qui a demandé un investissement permanent de l'équipe éducative avec l'organisation des rencontres au sein du domicile ou dans les locaux de l'IEDR. Certaines situations évaluées initialement comme des AEDR ont pu être réévaluées au cours de la mesure engagées comme des situations complexes nécessitant de réinterroger les objectifs de la mesure éducative ou la mesure éducative en elle-même, pour répondre aux besoins repérés de l'enfant accompagné.

Sorties

Sur les 18 sorties enregistrées en 2024, les raisons de fin de mesure sont les suivantes :

- Majorité : 2
- Non adhésion à la mesure : 2
- Amélioration de la situation : 9
- Judiciarisation : 5 (1 SMD, 4 placements classiques)

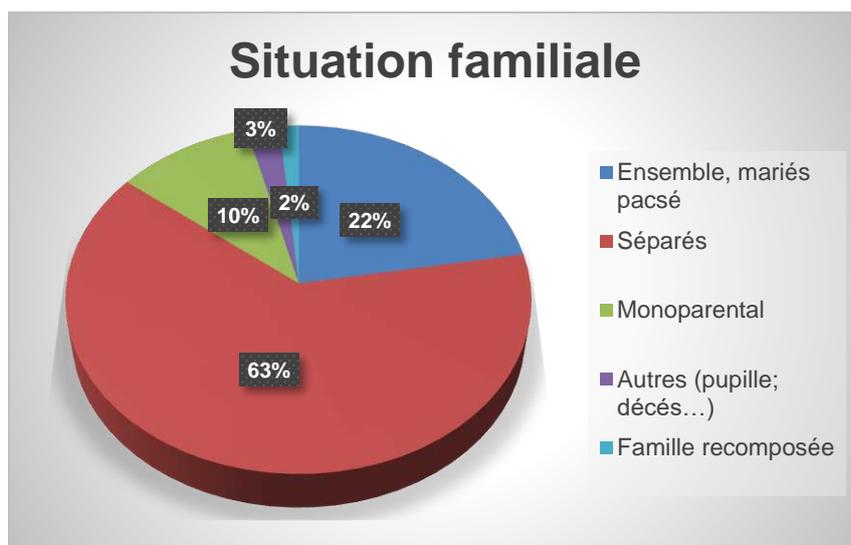
28% des sorties ont été réalisées dans le cadre d'une judiciarisation de la mesure au vu du danger ou risque de danger pour lequel nous avons alerté.

La durée de séjour des 18 enfants sortis en 2024 est de 213 jours, soit environ 7 mois.

C. Les données propres au service (scolarité, EI, hospitalisations, inclusions...)

1) Situation des familles au STH

Ensemble, mariés pacsé	45
Séparés	128
Monoparental	21
Autres (pupille; décès...)	5
Famille recomposée	3



Fort est de constater que les enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance sont issus de familles séparées. En effet, 63% des parents sont séparés à l'échelle du STH, avec 22% qui restent en couple. Ces séparations sont souvent anxiogènes pour les enfants accueillis ou accompagnés mais aussi pour les professionnels car à l'origine de tensions émotionnelles, de malentendus et sources de discordes entre les parents séparés.

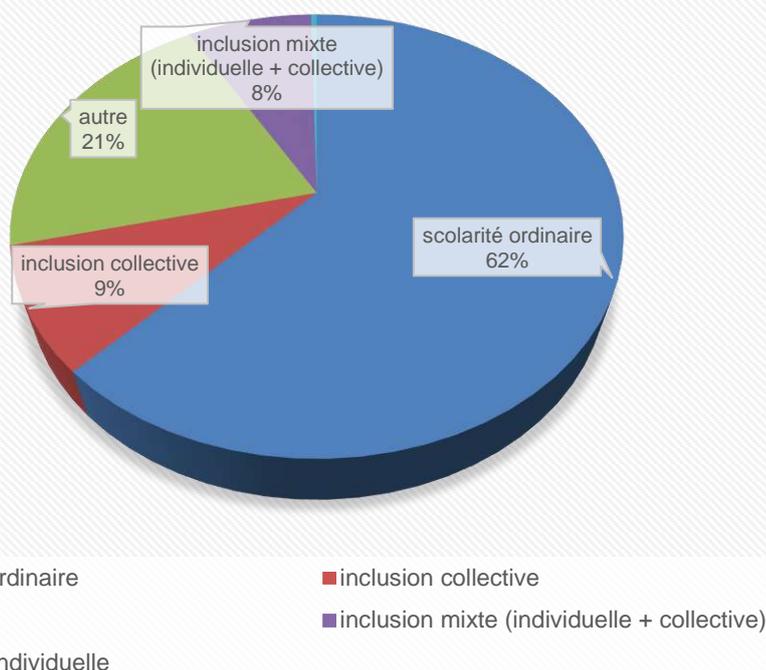
Ce contexte familial perturbé peut engendrer une difficulté relationnelle entre certaines familles et les professionnels avec des incidences tangibles sur la qualité du service à rendre. Enfin 10% des parents sont en situation de monoparentalité accentuant pour beaucoup la précarité sociale et financière.

2) Scolarité au STH

SCOLARITE AU 31/12/2024

scolarité ordinaire	173
inclusion collective ULIS,SEGPA	25
Autre, CFA...	57
inclusion mixte (individuelle + collective)	22
Inclusion individuelle	1

SCOLARITE AU 31/12/2024



La grande majorité des enfants sont scolarisés pour le VDE à proximité de Criquetot-L'Esneval, ce qui favorise le lien avec les établissements et favorise l'autonomie et l'inclusion des enfants.

Le SAUH ne bénéficie pas d'enseignant mis à disposition de l'éducation Nationale. Pour autant bien qu'un accueil en urgence a pour conséquence une rupture de parcours, une interruption de la scolarité dans l'école de secteur du lieu d'habitation de la famille, tous les enfants bénéficie d'une scolarité adaptée à proximité du lieu d'accueil. Les professionnels ont développé une compétence, un réseau important, permettant ainsi de scolariser les enfants très rapidement.

Pour les enfants de l'AFR, les écoles et collèges sont en général ceux du secteur d'habitation des assistants familiaux sauf pour les enfants en situation de handicap qui sont dans des établissements plus éloignés comme pour les enfants du SAUH et VDE. L'intégralité des enfants accueillis à l'AFR bénéficie d'une scolarité. Néanmoins pour les cas complexes, cette dernière est souvent juxtaposée à une prise en charge complémentaire telle que l'Hôpital de jour ou un aménagement horaire à temps partiel pour 4 d'entre eux. 5 enfants n'ont pas encore l'âge d'être scolarisés. En complément, nous pouvons observer, un rajeunissement des usagers de l'AFR. Par exemple : 14% des enfants n'ont pas l'âge d'être scolarisé en CP. 31% des usagers de l'AFR sont soit en scolarité adaptée ou spécialisée, comme les années précédentes. **Néanmoins, 54% des enfants de l'AFR ont un dossier MDPH.**

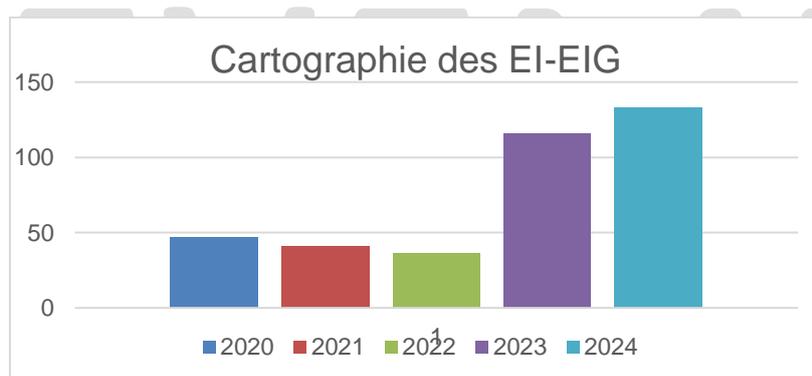
Pour les jeunes MNA, le temps de l'évaluation est essentiel pour construire un projet de formation adapté ne les mettant pas davantage en difficulté. La pugnacité des professionnels est à mettre à leur crédit car les chiffres montrent des résultats très

En effet, au 31 décembre, sur les 70 jeunes présents, nous avons 65 jeunes scolarisés dont :

- 28 jeunes inscrits en lycée professionnel (CAP ou Bac professionnel)
- 27 jeunes en CAP par la voie de l'apprentissage
- 5 jeunes en autre formation qualifiante, dans le cadre de l'alternance (3 à FODENO, 1 en Ecole de production et 1 en Institut de Formation Paramédicale)
- 5 jeunes inscrits en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants, via la Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Les 5 jeunes non scolarisés bénéficiaient d'un accompagnement à l'insertion socio professionnelle par le biais de la mission locale.

3) Les évènements indésirables



L'année 2024 est caractérisée par deux temps distincts concernant les EI.

Le premier semestre, la procédure interne sur les des incidents était appliquée. Au second semestre, le STH a déployé la procédure de l'Aide Sociale à l'Enfance laquelle s'appuie sur la plate-forme SOCRATE. Ce changement a généré une montée en charge des EI/EIG.

Nous notons une augmentation sensible depuis deux ans des notes d'incidents avec **133** réalisations en 2024, contre **116** en 2023 et **36** en 2022. L'observatoire joue un rôle crucial dans l'amélioration continue des pratiques et des protocoles, en s'assurant que chaque événement indésirable soit examiné de manière rigoureuse afin d'en faire une instance d'analyse qualitative visant à faire des préconisations. L'instance est composée du directeur adjoint d'un cadre, d'un responsable adjoint de plusieurs éducateurs (trices) des différentes unités, d'une psychologue et de l'infirmière.

Sans surprise la majorité des EI et EIG proviennent des structures d'accueils que sont le SAUH et le VDE avec 72 déclarations pour des phénomènes de violences entre jeunes ou sur un agent. Les déclarations des violences à caractère sexuel ont aussi augmenté de façon notable en 2024 avec 17 incidents contre 10 en 2023.

Pour le VDE nous constatons une forte augmentation des incidents avec 68 déclarations soit 24 supplémentaires comparés à 2023. A contrario et si les chiffres restent élevés une diminution sensible du nombre de déclaration est à souligner avec 49 évènements indésirables transmis en 2024 pour 99 en 2023.

Pour certains de ces auteurs de violences qu'elles soient physiques ou sexuelle bénéficient d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui n'a pas été ou peu mise en œuvre, produisant des situations complexes car très partiellement scolarisé en milieu ordinaire ou pas suffisamment accompagnés par des établissements relevant du handicap. Enfin, L'AFR a déclaré 11 notes ce qui confirme les chiffres des années précédentes avec certains profils relevant du SAFT qui ne fait plus d'accueil (le SAFT a perdu 10 places). Depuis 2024, les EI sont consignés dans le logiciel Silao et il conviendra d'en faire une analyse afin de savoir si l'appropriation de ce nouvel outil a eu un impact sur les données 2024.

Quelques précisions chiffrées:

- 10 déclenchements d'astreinte lors de la gestion des EI :
- 33 incidents avec besoin de contenance physique
- 10 interventions Pompier/SAMU/Police
- 9 dépôts de plaintes contre les usagers
- 8 dépôts de plaintes par les usagers
- 4 demandes de protocole Soutien à agent (chiffre peu élevé). La demande de soutien n'est pas encrée dans les pratiques et devra davantage être portée en 2025.

Deux CREX animé par l'APPUI ont été organisé sur le VDE:

- ✓ 1 sur la maison 3 concernant le circuit du médicament.
- ✓ 1 sur la maison 1 concernant un incident à caractère sexuel impliquant plusieurs enfants.

Chaque CREX a fait l'objet d'un plan d'actions qui fera l'objet d'une évaluation en début d'année 2025.

4) Hospitalisation

Concernant les hospitalisations en 2024 un total de 169 jours a été enregistré au STH ce qui reste un chiffre peu élevé pour un service de protection de l'enfance. Pour bien comprendre ces chiffres il faut savoir que 3 jeunes représentent à eux seuls un total de 124 jours d'hospitalisation.

- MNA 0
- SMD 8
- IEDR 60 (55 jours pour une jeune).
- AFR 5
- SAUH 38 (27 jours pour une jeune)
- VDE 58 (42 jours pour une jeune)

Ces chiffres mettent en exergue les fragilités en santé mentale et l'impact considérable que cela peut avoir sur la vie des enfants et des jeunes. Confrontés à de multiples difficultés, ils éprouvent souvent un sentiment d'insécurité affective au sein du VDE, du SAUH mais aussi au sein de leur famille.

2. Vie du service au global ou spécifique à certaines prestations

A. La mise en œuvre du droit des usagers

La personnalisation de l'accompagnement pour les jeunes, repose sur une approche centrée sur leurs besoins spécifiques, tout en intégrant les attentes de leur famille

Elle s'exerce selon plusieurs aspects :

- Les rencontres des professionnels avec les familles durant les instances du projet personnalisé d'accompagnement et du DIPC,
- Les entretiens parentaux réalisés par un binôme psycho-éducatif,
- Les entretiens individuels avec le jeune,
- Les groupes d'expression et les groupes de parole

1) La personnalisation de l'accompagnement

Un des objectifs sous-tendus sur le STH est de garantir un travail auprès des familles par la mise en place de modalités d'accueil, d'accompagnement qui impliquent l'adhésion des familles. C'est ainsi, que de manière régulière, les professionnels rencontrent ou se rendent au domicile des familles pour accompagner et travailler le lien parents enfants. La collaboration avec les familles est assurée par la mise en œuvre des outils de la loi de 2002 et, par des contacts fréquents et réguliers : entretiens, visites, accompagnements, contacts téléphoniques, courriers ...

Le travail avec la famille élargie est également favorisé, autant que faire se peut, sous forme de visites en présence d'un tiers, de sorties ou d'hébergements en fonction des droits accordés. Ces liens avec leur famille élargie représentent une réelle ressource pour l'enfant.

Aussi et dans ce contexte il est essentiel de fournir un effort significatif dans la rédaction des DIPC et des PP au sein des différentes unités du STH afin de garantir leur conformité avec la réglementation en vigueur.

Le DIPC reste majoritairement le document de référence sur STH contrairement au Projet Personnalisé de l'Enfant qui n'est pas encore suffisamment élaboré car conditionné à la réalisation du Projet pour l'Enfant assurée par le cadre de l'Aide sociale à l'Enfance. A ce jour la

rédaction de ce document est quasiment nulle impactant, de fait, la rédaction projets des unités d'accueils et d'accompagnements.

Quelques chiffres en 2024.

- **Le Village d'Enfants** : 36 DIPC et 14 PP finalisés.
- **Le SMD** : 47 DIPC et 22 PP finalisés
- **L'IEDR**: 77 DIPC et 5 PP finalisés

L'AFR :

100% DES DIPC ont été réalisés

- 26 DIPC ont été finalisés en lien avec les audiences de l'année.
- 3 usagers sont pupilles de l'Etat et n'ont donc pas de DIPC.
- 7 usagers ont été accueillis moins de 3 mois et non donc pas fait l'objet d'un DIPC
- 3 sont en attente d'OPP malgré des audiences tenues au dernier trimestre 2024
- 2 en attente de signatures
- 7 DIPC de 2022 sont encore en cours de validité du fait des échéances de placement longues.
- 3 DIPC sont en retard d'échéance, du fait de la réception tardive des OPP.
- 27 DIPC réalisés en 2023 sont toujours valables en 2024.

100% des PP ont été réalisés.

- **57 des enfants arrivés depuis plus de 6 mois bénéficient d'un PP, soit 73.07 % contre 92.4% en 2023.**
- 7 Usagers ont été accueillis moins de 6 mois donc ne bénéficient pas de PP.
- 11 Projets personnalisés en 2023 encore bons en 2024.

➤ **Les MNA** : 70 DIPC au 31 décembre 2024 pour 11 PP finalisés.

➤ A savoir, 5 enfants ont perdu un parent en 2024. Ces situations traumatisantes nécessitent une adaptation de l'accompagnement avec une équipe présente et resserrée. Donner un cadre sécurisant, c'est donner à l'enfant la possibilité d'exprimer ses émotions et son ressenti. L'enfant a besoin faire un travail de souvenirs (faire album photos, une boîte à souvenir...) dans un contexte d'éloignement familial devenant une véritable épreuve.

2) Autodétermination au STH

Conformément aux objectifs du projet d'établissement et à terme du projet de service du STH, l'autodétermination est un concept qui a fait l'objet d'une communication auprès des agents afin de les sensibiliser.

En 2024, l'association les parents et des enfants était surtout circonscrite autour du DIPC et du Projet personnalisé.

Les premiers retours d'expérience des évaluations et les travaux du projet de service mettent en lumière que l'autodétermination est un changement de paradigme.

A titre d'exemple, l'avis de l'enfant quant à toute décision qui le concerne (orientation, droit de visite, scolarité..) est davantage recueilli et fait l'objet d'une mention écrite.

Des améliorations sont à faire au niveau de la participation à la vie de l'établissement, aux instances de gouvernance.

En outre, il convient au préalable de renforcer la transmission des informations, de mieux appliquer les droits des usagers et d'organiser le recueil des plaintes et des réclamations.

EXEMPLE

3) Les actions d'éducation pour la santé.

La promotion de la santé est un objectif majeur pour l'IDEFHI qui se décline au STH de plusieurs manières. Dans un contexte de fragilité en santé mentale repéré au sein de nos dispositifs le service a bénéficié d'un financement de l'ARS à hauteur de 3000 euros en 2024.

L'infirmière du STH et la psychologue du VDE ont conjointement soutenu et organisé la sensibilisation autour de plusieurs thématiques portées ensuite par les cadres des unités. La chargée de mission à la promotion de la santé de l'IDEFHI qui, bien que positionnée administrativement à Canteleu, s'est déplacée à plusieurs reprises pour venir rencontrer les équipes afin de préparer le déploiement des actions.

Suite à une évaluation des besoins en présence des agents et de plusieurs jeunes des fiches actions ont été réalisées et validées en réunion de direction pour l'ensemble des unités du STH.

Les thèmes principaux retenus en 2024:

- La V.A.R.S. Vie Affective Relationnelle et Sexuelle,
- le bien-être et l'hygiène de vie.

Dans le cadre de la V.A.R.S

- Des séances ont été menées auprès des usagers ayant moins de 11 ans sur la connaissance du corps, les émotions, le toucher et la notion du consentement.
- Deux éducateurs ont suivi la formation de l'outil SEDUQ.

Dans le cadre du Bien-être et hygiène de vie:

- Des interventions d'une socio-esthéticienne à hauteur de 6 séances pour 3 usagers de la maison 2.
- Des Interventions d'une photographe pour travailler l'estime de soi sur la maison 3.

Focus Santé MNA

L'embauche d'une infirmière rattachée à mi-temps à l'unité l'Estuaire et le conventionnement signé avec des médecins généralistes a permis que tous les jeunes accompagnés par l'Estuaire bénéficient d'un accompagnement médical. Celui-ci se caractérise sous la forme d'une visite médicale à leur admission (43 visites en 2024) et des consultations médicales ponctuelles (123 consultations). Ce suivi est complété par des examens de contrôle divers, relatifs à leur situation de MNA (117 interventions accompagnées dont des bilans sanguins et autres contrôles), des suivis dentaires et ophtalmiques (62 rdvs) et la mise en œuvre de leur schéma de vaccination assurée par l'infirmière (185 en 2024).

A noter qu'en raison du désert médical que connaît le territoire havrais, aucun des jeunes n'a pu déclarer un médecin traitant. Leur accompagnement médical passe donc principalement par le 116-117, numéro unique permettant un rendez-vous avec un médecin de garde ou un passage aux urgences médicales.

L'état physique et psychologique des jeunes MNA accompagnés est généralement dégradé, au regard de leur parcours migratoire et des effets de leur vulnérabilité (âge, isolement, décompensation), ce qui amène ce public à consulter régulièrement des professionnels de santé, dans le cadre de rendez-vous programmés ou de consultations en urgence. L'accompagnement médical occupe une grande part de l'emploi du temps des professionnels, qui s'organise pour maintenir une continuité de service afin de répondre en permanence aux besoins de soin de ces jeunes.

En outre, au regard des difficultés psychiques rencontrées par une majorité des jeunes accueillis, le partenariat établi avec l'association Terra-Psy et avec le service interculturelité de la maison de l'ado se poursuit. Ces deux services ont ainsi pris en charge 41 jeunes sur l'année 2024.

L'assistante de service sociale de l'unité a enfin rempli 2 dossiers de demande de prestations auprès de la MDPH afin de permettre à 2 jeunes du SAMNA d'être mieux étayés dans leur intégration et leur parcours de soin.

B Les actions de proximité ancrées sur le territoire, valorisant le travail des professionnels et les ressources du public, en référence à l'axe 2 du PE

4. L'ouverture sur l'extérieur et le partenariat

Depuis plusieurs années le STH a développé son réseau partenarial et le renforce en formalisant des accords avec plusieurs organismes. La liste n'est pas exhaustive mais montre le dynamisme des professionnels au bénéfice des personnes accompagnées. Par ailleurs le STH est investi activement dans le GEPSO et au sein de la communauté 360 où il est membre du comité décisionnel restreint.

Pour les MNA :

Compte tenu des publics accompagnés la liste de partenaires est élevée et en constante évolution. Ainsi, plusieurs conventions ont pu être signées afin de formaliser les actions avec nos partenaires :

- L'association Terra-psy, qui propose un suivi psychologique individualisé à plusieurs MNA accueillis L'association EGEE, composée de retraités bénévoles, qui apportent un soutien scolaire et une expertise pluri hebdomadaire du milieu professionnel pluri hebdomadaires, aux jeunes qui le souhaitent.
- 2 médecins retraités, qui offrent leurs prestations pour assurer un bilan médical lors de chaque admission ainsi que des consultations du quotidien.
- D'autres partenaires de la justice jouent un rôle clé dans l'accompagnement et la régularisation des MNA : sous-préfecture, Ofpra, France Terre d'Asile, la Police aux frontières...

Pour le VDE :

- Des partenaires pour les activités, les centres de loisirs, les centres sociaux, les structures culturelles (la Ficelle à Goderville), la croix rouge, une mini ferme à Criquetot, la piscine...

Pour l'IEDR et le SMD :

- Des partenaires, du soin (CMP, CMPP, Maison de l'adolescent, EMHA, ...),
- Des partenaires pour les démarches administratives (CMS, CCAS),
- Des partenaires pour la scolarité (mission locale, MLDS, LH Coaching, déférent scolaire,) et du handicap (IME, ITEP, ...)

Pour l'AFR :

- Convention avec l'unité SAFT du GHH
- Co portage de situation complexe avec les IME afin d'éviter des ruptures de parcours
- Travail de collaboration de proximité avec les professionnels de soin

Pour Le SAUH :

- Scolarité et Insertion : AHAM, SISP, les différents lieux de scolarité/ Education Nationale notamment la DESCO ; la Mairie du Havre pour les inscriptions en primaire, la Mission Locale, l'AFPA pour les remises à niveaux des 16-18, l'asso EGEE qui vient au SAUH le mercredi
- Accompagnement Famille : les CMS, les UAF pour les visites fratries, les MECS service famille ou éducateurs référents
- Soins : les CMPP du territoire, la MDA, Equinoxe, CRIAVS, EHMA

C les actions respectant et promouvant la qualité de vie et des parcours professionnels et le développement durable en référence à l'axe 3 du PE

1) Le cadre de vie



L'amélioration du cadre de vie reste un axe fort et continue sur le STH. Le service peut compter sur 3 agents de maintenance, dont un recruté en fin d'année 2024 à la mission locale de Criquetot-l'Esneval afin de répondre à des opérations correctives et préventives sur l'ensemble des unités classées ERP (établissements recevant du public), ERT (établissements recevant des travailleurs)

et dans appartements des MNA.

Au-delà des différents achats visant à améliorer les conditions d'accueil (petits matériels, décorations, renouvellement de l'électroménager, télévision) des travaux de rénovations ont été engagés en 2024.

- Réfections des chambres au SAUH (peintures, placards...)
- Réfections des peintures des chambres, couloirs, pièces de vie au VDE

Pour les appartements des MNA nous rencontrons quelques difficultés malgré des interventions systématiques de l'agent technique amené aussi à contacter des entreprises lorsque cela est nécessaire. En effet certains appartements sont infestés de nuisibles, n'ont pas de chauffage ou d'eau chaude faute d'interventions des bailleurs sociaux. Une rencontre est sollicitée par la directrice et son adjoint afin de trouver des solutions mais sans retour jusqu'à ce jour.

Le parc automobile était composé de 39 véhicules répartis sur les différentes prestations du STH.

En 2024, 620 598 kilomètres ont été parcourus pour le service.

- ✓ L'Estuaire : 21 062 Km
- ✓ le VDE : 326 451 Km
- ✓ l'AFR : 76 160 Km
- ✓ Le SAUH : 134 527 Km
- ✓ l'IEDR : 16 584 Km
- ✓ le SMD : 45 814.

De par son isolement, avec peu de transport en commun et du nombre important d'enfants à accompagner le VDE reste l'unité ayant un recours massif aux différents véhicules mis à dispositions.

Pour ces données illustrent également l'étendue d'intervention du STH et soulignent l'importance d'une gestion efficace du parc automobile et la nécessité d'un suivi rigoureux des opérations d'entretien et de contrôle des véhicules. En 2025 afin d'homogénéiser les parcs automobile dans tous les services de l'IDEHI une restitution de 3 véhicules 9 places est programmée. Cet état de fait dans un territoire urbain mais aussi rurale avec une zone géographique importante à couvrir et dans un contexte de vieillissement des automobiles amène des criantes, des tensions pour des agents devant parfois renoncés à honorer des rendez-vous faute de moyen de transport.

2) La formation au STH

Depuis plusieurs années, les métiers du social sont délaissés. Face au défi de qualification, la formation est un outil pour donner aux professionnels les savoirs nécessaires à l'exercice du métier.

Le plan de formation du STH a encouragé les professionnels à acquérir des connaissances et des outils. Des formations promotionnelles ont permis à des agents d'accéder à un diplôme et de s'engager dans un projet d'évolution professionnelle.

1 Le plan de formation STH 2024 (Crédits redistribués : 21 075,23 euros)

INTITULE FORMATION	DATE DE LA FORMATION	ORGANISME	Unité	COUT PEDAGOGIQUE
	14-15/10/2024	IFMAN	AFR (AF)	4350
AUTORITE ET POSTURE EDUCATIVE	19/11/2024			

QUESTIONNER ET ETAYER SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	1 fois par mois	IFEN	3 MAISONS VDE	10500
LES FONDAMENTAUX DU DROIT D'ASILE	21-22/10/2024	FRANCE TERRE D'ASILE	ESTUAIRE	3500
ETRE TRAVAILLEUR SOCIAL EN PROTECTION DE L'ENFANCE	25-26/07/2024 4/05/2024	CNAEMO	SMD/IEDR	5100
GERER ET MIEUX COMPRENDRE LES TROUBLES NEURODEVELOPPEMENTAUX EN MILIEU PROTEGE	8-9/04/2024	LA FABRIQUE A PROJET	TRANSVERSAL	1500
TRAJECTOIRES ET VULNERABILITE - DU REPERAGE AU SOIN	13-14/06/2024	UNIVERSITE LE HAVRE	TRANSVERSAL	310
			TOTAL	25260

La participation

- **Autorité et posture éducative** : 14 AF - Bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants. Pédagogie active très appréciée par les agents
- **Questionner et étayer ses pratiques professionnelles**: Participation : 53% en M1, 64% en M2, 53% en M3 (base : équipe éducative + MDM). En attente retour qualitatif fin décembre.
- **Les fondamentaux du droit d'asile** : 7 agents – Bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants
- **Etre travailleur social en protection de l'enfance** : 10 agents – Bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants
- **Gérer et mieux comprendre les troubles neurodéveloppementaux en milieu protégé** : 9 agents – bilan non réalisé
- **Trajectoire et vulnérabilité du repérage au soin** : 2 agents – bilan non réalisé

La formation individuelle

- Agent en formation promotionnelle : CAFERUIS (4) – ASE (2 apprentis) – DEME (10 AEQ et 1 apprenti) – DEAF (2)
- Agents diplômés 2024 : 4 DEME – 1 CAFERUIS

La formation dans le cadre du plan transversal

- ✚ Agent partis en formation Catalogue IDEFHI : VDE (13) – AFR (11) – ESTUAIRE (14) – SAUH (10) – AEDR (9) soit 59 agents

- ✚ Agents partis en formation Ateliers/ colloque : 31 agents pour 12 thématiques
- ✚ Formation nouveaux agents « 3 j » (intervention DITEP) : 8 agents ont été formés

Le STH a exploité la somme de 21 075 € au titre de ses crédits délégués 2024 afin de proposer des formations continues aux professionnels pour qu'ils s'adaptent aux évolutions des besoins du public.

2 Le bilan qualitatif

- ✚ **Autorité et posture éducative par l'IFMAN (4350€):** 14 AF - Bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants. Pédagogie active très appréciée par les agents
- ✚ **Les fondamentaux du droit d'asile par France Terre d'Asile (3500 €) :** 7 agents , bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants
- ✚ **Etre travailleur social en protection de l'enfance :** 10 agents – Bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants
- ✚ **Gérer et mieux comprendre les troubles neurodéveloppementaux en milieu protégé :** 9 agents – Bilan très satisfaisant pour l'ensemble des participants
- ✚ **Trajectoire et vulnérabilité du repérage aux soins (3100€) :** 2 agents, le bilan n'a pas été réalisé
- ✚ **Premiers secours en santé mentale pour un professionnel de l'UAER**

Pour finir, le STH a sollicité les collègues du DITEP Vallée de seine de l'IDEFHI afin de sensibiliser pendant 3 jours 8 agents aux troubles de la conduite et du comportement.

[Les analyses de pratiques professionnelles](#)

UNITE	NOMBRE DE SESSIONS A L'ANNEE	TAUX DE PARTICIPATON
AFR	5 SESSIONS	58%
ASS FAM	9 SESSIONS	82%
MNA	9 SESSIONS	87%
SAUH	9 SESSIONS	23%
SMD IEDR	10 SESSIONS	67%
VDE MAISON1	10 SESSIONS	41%
VDE MAISON2	10 SESSIONS	63%

VDE MAISON3	10 SESSIONS	47%
-------------	-------------	-----

- ✚ Dans le cadre d'une convention avec l'IFEN, une psychothérapeute anime des APP sous l'intitulé Questionner et étayer ses pratiques professionnelles: Ont participé 41% en M1, 63% en M2, 47% en M3. Les MDM y ont participé. 9728 € au BP 2024 étaient prévus mais le besoin a conduit à dépasser les crédits alloués soit 12 252 € consommés
- ✚ La convention IFEN permet des APP de 10 séances pour l'UAER, soit 1 séance par mois pour un coût de 3500€
- ✚ La convention IFEN permet des APP pour l'équipe éducative de l'AFR à hauteur 1 séance par mois , pour un coût de 1750€
- ✚ Concernant les assistants familiaux, un psychothérapeute en libéral a mené des APP auprès de 2 groupes et en alternance pour montant de 2500€
- ✚ Ce même formateur a conduit les APP au SAUH 1 séance/ mois pour un coût de 2500€
- ✚ Dans le cadre d'une convention avec L'association Terra psy, l'équipe de l'Estuaire a bénéficié d'une séance par mois pour un coût de 2000 €

Le bilan des APP a montré une faiblesse face aux besoins des assistants familiaux. Le nombre d'assistants familiaux a été divisé par 2. Néanmoins, les groupes étaient trop grands. Pour l'année 2025, trois groupes ont été constitués afin de faciliter la parole de chacun.

3 Quelle formation pour 2025 ;

- Autorité et posture éducative proposée par l'IFMAN (12 places pour les assistants familiaux)
- Gestion de crise, violence, agressivité et contenance (dont les MDM) prévue en novembre 2025 dans le plan de formation transversal
- La place du parent, co-accompagner avec les parents, promouvoir leurs compétences : Faire un cahier des charges et lancer la prospective
- Les addictions avec Opélia Nautilia l'an dernier ; Formation gratuite et à convenir dans le cadre du partenariat
- Le handicap prévu dans le catalogue transversale et à organiser également avec la Communauté 360°
- Comment développer son savoir par la bonne utilisation des ressources (GEP SO, HAS, Communauté 360°, ODPE)

- L'autodétermination
- Les procédures internes (RH, médicament, secours incendie, droits des usagers...)
- La prostitution des mineurs prévue dans le plan de formation transversal
- La méthode HACCP pour les nouveaux agents prévue dans la formation transversale
- Le renouvellement des statuts (transversal)
- La formation SSIAP pour les SDN prévue dans plan de formation transversal
- Le coaching collectif pour l'équipe de direction

3) *L'expression et la participation*

§ **Des groupes de parole** ont été animés au sein des unités avec plus ou moins de régularité. Par contre, l'instance officielle qu'est le Groupe d'expression n'a pas été réunie 2024.

§ **Le Groupe d'expression** a été réinstallé en avril 2025 après un process de désignation des représentants.

Pour ce faire, chaque unité (sauf l'UAER) a organisé fin 2024 la désignation de représentants d'enfants et des professionnels sous une forme simplifiée d'appel à candidature.

De plus, le STH a veillé à susciter des candidatures pour que des enfants et des jeunes se portent volontaires au Conseil départemental de la vie, l'avis. Durant l'année 2024, les travaux de concertation ont réuni des enfants de plusieurs établissements et services habilités.

A ce jour, 2 jeunes du VDE font partie du Conseil départemental de l'avis, la vie (cf lien pour la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=kJsriwMX_ck).

§ **Les actions de promotion de la santé déployées en 2024** ont associé les enfants et les familles dès la construction du projet.

Les projets mis en place sont la Socio Esthétique au VDE, la SequQ au VDE et au SAUH dans le cadre des actions VARS, Estime de soi par la photographie au VDE et des actions VARS auprès des MNA.

§ **Les réunions de quartier pour et avec les MNA** : Leurs besoins spécifiques ont fait émerger des réunions de quartier qui ont pour objet de réunir les MNA d'un même quartier afin de les aider à se connaître, à tisser des liens, à investir le tissu social. La démarche d'expression et de participation est organisée autour de 3 quartiers où vivent les MNA. Des représentants

sont élus par leurs camarades. Ils organisent les réunions et les animent avec l'aide des éducateurs. Le bilan est très positif.

§ Du « café partage » des assistants familiaux au partage entre les enfants confiés à l'AFR 5 fois par an. La psychologue qui a porté le projet et un membre de l'équipe éducative de l'AFR proposent aux assistants familiaux des temps d'échange avec les assistants familiaux sur des thèmes qui font écho à leur métier mais qui ne sont abordés dans les réunions de service. Accueillir un enfant chez soi, lui faire place dans sa famille, contribuer au maintien de sa place auprès de ses parents, sont des injonctions qui ne vont pas de soi. Cet espace leur offre une liberté d'expression pour mettre en mots des ressentis et des questionnements. Les thématiques travaillées en équipe puis, par déclinaison, avec les enfants a permis de les sensibiliser et de recueillir leurs avis et ressentis.

L'AFR a organisé un groupe d'expression, en y associant 5 jeunes élus. De plus, deux comités techniques concernant l'organisation des fêtes institutionnelles (été et Noël) se sont tenus avec la participation active de 10 usagers, toute tranche d'âge confondue.

§ L'utilisation de questionnaires pour recueillir les avis des jeunes et des familles n'est pas instituée au STH. Pour autant il sera important d'inclure des questions variées qui permettent d'évaluer les différentes prestations. L'objectif est d'utiliser les résultats obtenus pour améliorer les services rendus et répondre de manière plus efficace aux attentes des usagers et de leurs familles.

D les actions de gouvernance basée sur la participation des publics et sur la démarche qualité en référence à l'axe 4 du PE.

La démarche Qualité

Dans la même configuration que sur autres services, un référent Qualité est désigné et un COPIL Qualité est installée au STH. Il s'agit d'une instance qui réunit des professionnels représentant tous les métiers du service.

La démarche Qualité a manqué d'impulsion ces dernières années et elle a été mise en suspens en 2024. Le poste de qualicien est resté vacant plusieurs mois ce qui a affaibli la gouvernance. Au niveau transversal, le COTEC qualité n'a pas été réuni régulièrement et le COPIL Qualité du STH a également souffert d'un manque de régularité.

Depuis janvier 2025 et à la faveur des travaux de l'évaluation de la Protection de l'enfance, la conduite de la démarche a été reconsidérée pour impliquer davantage les cadres.

Un COPIL Qualité restreint à l'échelle de l'équipe de direction est co animé par la directrice et son adjoint. En alternance du CODIR , il se réunit à raison de deux réunions de travail par mois afin de faire de la démarche Qualité une démarche du quotidien. Accompagner l'équipe de direction à se familiariser au référentiel HAS et à la méthode d'évaluation une priorité managériale. Des comptes rendus sont systématiquement réalisés et classés dans la zone de partage. Sur préconisation des évaluateurs, une participation élargie à l'ensemble du STH et aux usagers fera l'objet d'une réflexion pour savoir comment la mettre en œuvre.

Animer les pratiques par des valeurs, respecter les droits des usagers, se positionner constamment dans la bientraitance sont des objectifs qui doivent impacter le quotidien de tous les professionnels du STH et à tous les niveaux de la hiérarchie.

L'ambition du STH est d'animer une démarche Qualité dynamique, en continu, à la fois technique et managériale afin d'être en concordance avec les évolutions de la politique nationale de l'évaluation HAS des ESSMS.

La réorganisation du Village d'enfants

Suite à des difficultés d'ordre structurel renforcées par le contexte de tension de la protection de l'enfance, un projet de réorganisation du VDE a été mené au deuxième semestre 2024.

Le mode participatif a permis de réunir autour de 5 groupes de travail 58 professionnels venant des toutes les unités.

Les réflexions et propositions d'action ont porté sur l'accompagnement éducatif au quotidien, les prestations éducatives structurantes, (scolarité, parentalité, santé, liens sociaux) la prévention et la gestion des conflits et des violences, l'accompagnement vers l'autonomie à chaque stade de développement de l'enfant et l'adaptation des cycles de travail.

L'équipe de direction s'est constituée en COPIL pour mieux conduire le projet.

Les travaux ont permis d'aboutir sur une réorganisation du STH, sur l'expérimentation d'une mission éducateur fil rouge (éducateur à la journée et interlocuteur des écoles) , d'un guide pratique d'accompagnement éducatif en MECS et de nouveaux cycles de travail co-construit avec les agents concernés soit Maison par Maison.

Conclusion : Perspectives



L'année 2024 a été marquée par la croissance des accueils en urgence qui a embolisé le SAUH mais aussi le Village d'enfants. Le SAUH et le VDE ont atteint des taux d'occupation qui ont entraîné des tensions et moult évènements indésirables.

Fin 2024, toutes les unités du STH avaient un taux d'occupation de 100% et bien au-dessus pour l'hébergement. Face à cette situation inédite, les moyens et les places du STH ont fait l'objet d'une optimisation pour répondre à la demande.

Ce contexte difficile a éprouvé les équipes psycho éducatives lesquelles ont néanmoins fait preuve de résilience. Malgré la pression des admissions et un avenir encore incertain, des professionnels dotés d'un sens du devoir ont répondu présents. Protéger et accueillir sans discrimination sont les valeurs qui les animent en dépit de la situation difficile à endiguer.

Pour sortir de cette fuite en avant, l'équipe de direction s'est mise en pause pour lancer les travaux du projet de service à l'occasion du séminaire du 9 décembre.

Les réflexions ont permis de dégager des priorités de travail autour de la bientraitance, de la participation, de la parentalité, de la santé, de l'accompagnement des compétences professionnelles et de l'offre de service face aux nouveaux besoins.

L'IDEFHI étant bien engagé dans la « MECS de demain » à travers 2 expérimentations, l'une à Rouen et l'autre à Dieppe, le STH sera attentif à toute opportunité de déploiement du concept sur le territoire havrais. En effet, le manque d'attractivité des métiers du social nous contraint à des changements audacieux dans un contexte où converge performance socio-économique et l'inclusion.

Les perspectives 2025 sont riches d'enjeux et de projets structurants ;

- L'évaluation 2025 HAS de l'AFR, l'Estuaire, le SAUH, l'UAER (SMS et IEDR) et le VDE
- La co construction du projet de service 2025/2029
- L'habilitation justice pour de l'AEMOR
- Le nouveau cahier des charges de l'IEDIH (ex SMD)
- Les travaux de restructuration de la nouvelle unité d'accueil d'urgence à Rouelles

- La conduite du projet pour la création d'une structure médico-sociale de 6 places suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt
- L'installation de l'AFR dans les nouveaux locaux situés au VDE

Le territoire havrais est marqué un dynamisme partenarial qui est la résultante d'une mobilisation traditionnelle des associations et des structures publiques.

Les professionnels du STH ont des liens de collaboration avec les partenaires. Avec l'ASE et l'Education Nationale, certains sont même mobilisés pour valoriser les actions du STH à travers des rencontres et des temps de formation.

Bien connaître ce que font les uns et les autres, avoir une idée précise des missions et places du secteur habilité pour enrichir le parcours des enfants reste un enjeu pour le STH.

Documentation à l'appui (Organigramme, plaquette du PE, livrets d'accueil, fiche synoptique) 2025 sera l'occasion de présenter l'établissement et ses projets en allant à la rencontre des partenaires et en prenant place dans les Journées Ouvertes.

EXEMPLE

